



COMMUNE DE COURT
CANTON DE BERNE



Parc éolien de Montoz – Pré Richard

Plan des mesures
Pièce B2-9b

Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.
a Version IPP	12.04.2016	OG	EC
b Dépôt public	11.04.2018	OG	EC
c			

Format	Echelle
105 x 60 cm	1:5'000 / 1:25'000



438 plan B2-9b 20180131 mesures.mxd

- Eoliennes et Infrastructures**
- Eoliennes de Montoz - Pré Richard
 - Eoliennes de la Montagne de Granges
- Informations indicatives**
- Limite cantonale
 - Limites communales
 - Limites de parcelles
 - Droits de superficie
 - Périmètre du plan de quartier
- Mesures à l'intérieur du PQ**
- NAT-V - Remplacement des arbres abattus
 - NAT-VIII / MON-I - Murs de pierres sèches
 - Protection et remise en état après les travaux
 - Restauration d'un mur
 - FOR-V - Interdictions de circuler
 - Circulation autorisée
 - Circulation soumise à autorisation
- Mesures**
- FOR-II
 - NAT-II - 30 ha définis précisément par les PGI (FOR-II)
 - NAT-III
 - NAT-IV
- Périmètre PGI Bergerie de Court (approuvé)**
- Mesures à l'extérieur du PQ**
- Mesures**
- AVI-I / Mesures forestières en faveur de la Bécasse des bois
 - AVI-II / Mesure en faveur de l'Alouette lulu (20ha minimum)
 - CHS-II / Aménagements de bâtiments publics
- AVI-I Mesures détaillées (cf.: fiche, pièce B2-9a)**
- Mes. 1: ouvertures dans le peuplement adulte
 - Mes. 2: ouvertures dans le jeune peuplement
 - Mes. 3.1: ouvertures réalisées dans le cadre des mesures N16
 - Mes. 3.2: pâturage abandonné à entretenir
 - Mes. 4: îlots de senescence
 - Mes. 5.1-5.2: étagement le long des chemins
 - Mes. 5.3: création de lisière
 - Mes. 7: panneaux d'information à entretenir

